

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h*

*Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.*

**Présents :** Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

**Pouvoirs :** Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 4.2/2021-010

#### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

##### Fabien HERREMAN explique

- ▶ Qu'au vu des effectifs des enfants accueillis par le service périscolaire de la commune, il est nécessaire de renforcer le personnel encadrant.

##### Fabien HERREMAN précise que cette délibération est prise au

- ▶ Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ▶ Vu de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ▶ Vu de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

##### Fabien HERREMAN ajoute

- ▶ Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre deux recrutements soit la création de deux postes comme suit :
  - Ces postes seront des postes d'adjoint technique, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 26h, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, afin de permettre une appropriation des missions.
  - Cette délibération prévoira donc un temps de travail hebdomadaire annualisé de 20 heures et 28 minutes, et la rémunération sera fixée à 20,47 heures par semaine tout au long de l'année, pour chacun des postes.
- ▶ Que ces postes seront des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE),
- ▶ Qu'il conviendra de modifier le tableau des emplois.
- ▶ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois devront être inscrits au budget 2021.

Fabien HERREMAN propose d'autoriser le maire à créer ces deux postes d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires sur le Grade d'Adjoint technique.

Grade	Date d'effet	Durée hebdomadaire
Adjoint technique (IB :354) (IM : 330)	01/06/2021	TNC 26h (annualisé)
Adjoint technique (IB :354) (IM : 330)	01/06/2021	TNC 26h (annualisé)

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés adoptent à l'unanimité, la proposition de Fabien HERREMAN et autorisent le maire à

- Créer ces deux postes d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires/Suivi de projets d'animation sur le Grade d'Adjoint technique
- À inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, rendue exécutoire le 23 mars 2021,

Le maire, François DEYSSON